

Facturation électronique en Obligation d'Achat

Informations nécessaires pour adresser vos factures par EDF OA

L'ensemble des indications ci-dessous sont à titre d'information et ne reprennent pas l'exhaustivité des mentions obligatoires attendues dans le cadre de la réforme de la facturation électronique. Nous vous laissons le soin de vérifier les règles publiées sur le [site impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) « Je passe à la facturation électronique ». Enfin, nous vous avertissons que ces règles sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

➤ Veuillez à renseigner l'ensemble de ces informations. À défaut, votre facture pourrait ne pas être conforme aux exigences prévues légalement.

Mentions	Numéro de BT	Valeur attendue	
Référence à la facture antérieure (cas des avoirs et régularisations)	BT-25	Toujours renseigner le numéro de la facture régularisée ou annulée	
Référence de Contrat	BT-12	• Numéro de contrat de la facture obligatoire • Numéro exact du contrat d'achat, sans espace, sans ajout	
Cadre de facturation	BT-23	• B1 (la vente d'électricité étant considérée comme une livraison de biens) • B4 pour le cas particulier d'une facture définitive à la suite d'un acompte payé	
Adresse de l'acheteur (EDF OA)	BG-8	22-30 avenue de Wagram - 75008 Paris FRANCE	
Période de facturation	BG-14 (BT-73 / BT-74)	Renseigner la période de production conformément à la périodicité prévue dans votre contrat (mensuelle, semestrielle ou annuelle). La période de facturation doit être renseignée au moyen d'une date de début et d'une date de fin	
Identifiant d'adressage de l'acheteur (EDF OA)	BT-49	• 552081317_OA_MF_R : Toutes les filières, à l'exception des contrats S21, des contrats solaires d'une puissance inférieure à 250kWc et des appels d'offres en Obligation d'Achat • 552081317_OA_PV_R : Filière solaire pour les contrats S21, les installations inférieures à 250 kWc ainsi que les appels d'offres en Obligation d'Achat	
Informations de livraison	BG-13	• L'adresse du site de production d'électricité doit obligatoirement être renseignée, même si elle est identique à l'adresse de facturation	
Lignes de facture	BG-25	• Une ligne par composante, avec un libellé explicite ; jamais plusieurs composantes sur une même ligne Lignes de facture	
Quantité, unité et prix	BT-129 / BT-130 / BT-146	• Prix unitaire en € • Montant de ligne = quantité × prix, arrondi au centime • Quantité positive, prix unitaire positif, montant de ligne négatif ou positif	
Index	BG-32 (BT-160/BT-161.)	En cas de facturation en Index, compléter la BG-32 avec toutes les valeurs contractuelles applicables (P1 à P4, A1 à A4, compteurs, plafonds, coefficients L et K, PGH ou Pmax, etc...)	
Catégorie de TVA ⁽¹⁾	BT-118	« AE » pour Autoliquidation	« E » en cas d'Exonération
Code d'exemption de TVA	BT-121	VATEX-FR-AE	VATEX-FR-FRANCHISE
Raison de l'exemption de TVA	BT-120	Autoliquidation, TVA due par le preneur conformément à l'article 283 du CGI	TVA non applicable, article 293 B du CGI
Code de type de moyen de paiement	BT-81	• En cas de virement (code 30), renseigner l'IBAN (BT-84) • En cas de prélèvement (code 49), renseigner l'Identifiant de référence de mandat (BT-89) et l'Identifiant de compte débité (BT-91)	
Documents justificatifs ⁽²⁾	BG-24	Transmis en tant qu'annexes à la facture (au format PDF)	

⁽¹⁾ Lorsque la catégorie de TVA de l'opération correspond au code « O » (hors champ de TVA), l'opération est en dehors du périmètre de la réforme de la facturation électronique. Dans ce cas, il est recommandé de privilégier le canal historique de transmission des factures.

⁽²⁾ Détail de calcul, Justificatifs de vérification des compteurs en PDF, titre exécutoire,....